



Délibération n° 19 / 2020

Département de l'Hérault  
Commune de PIGNAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL  
de la COMMUNE de PIGNAN (Hérault)**

PRÉFECTURE  
DE L'HÉRAULT  
07 JUL. 2020  
D.R.C.L  
GREFFE - P.F.R.A.

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq Juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, à la salle du Bicentenaire de Pignan, après convocation légale, sous la présidence de Madame Michelle CASSAR, Maire,

Etaient présents :

M. ARDAY Martin, Mme BOSH Sylvia, , Mme CASSAR Michelle, Mme CINÇON Sylvie, M. CHOLBI Jean-Claude, Mme DE BLOCK Jasmine, Mme DUBOUCHER Danièle, M. GERVAIS Marc, M. GIL Michaël, Mme GIMENEZ Véronique, M. GRILL Christophe, Mme GUYONNET Gaëlle, Mme IRIBARNE Isabelle, Mme LACUBE Danièle, Mme MARCILLAC Monique, M. MATTERA Patrick, M. MESSINA Gaspard, M. PAGEZE Thierry, Mme QUEVEDO Karine, M. QUILES Thierry, M. SAMMUT Jean-Pascal, M. SIE Rémi, Mme THALAMAS Fabienne, Mme TROCHAIN Katia, Mme ZONCA Jeanne.

Absents excusés :

M. Daniel DELAUZE (pouvoir à Mme Katia TROCHAIN), Mme CALMES Anne-Marie (pouvoir à Mme Danièle DUBOUCHER), M. Julien BIEGEL (pouvoir à Mme Michelle CASSAR), M. Gérard SABLOS (pouvoir à Mme Karine QUEVEDO).

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Katia TROCHAIN a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Conseil municipal – Désignation des membres composant la commission « vie économique et relations commerciales »**

*Madame Michelle CASSAR, Maire de Pignan, expose au conseil municipal :*

Conformément à l'article L.2121-22 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal peut former une commission chargée d'étudier les questions relatives à vie économique et aux relations commerciales et soumises au Conseil municipal.

Cette commission sera composée d'élus et respectera la représentation proportionnelle des élus au sein de l'assemblée communale.

Les candidatures de Mme Fabienne THALAMAS, Mme Monique MARCILLAC, Mme Danièle LACUBE, M. Thierry QUILES, M. Daniel DELAUZE, M. Rémi SIE, sont enregistrées et constituent la liste dénommée « liste de Mme THALAMAS ».

Les candidatures de Mme IRIBARNE, M. ARDAY et M. GRILL sont enregistrées et constituent la liste dénommée « liste de Mme IRIBARNE ».

Après s'être assurée que les candidatures de Mme THALAMAS, Mme MARCILLAC, Mme LACUBE, M. QUILES, M. DELAUZE, M. SIE, Mme IRIBARNE, M. ARDAY, M. GRILL sont enregistrées, Madame le Maire lance les opérations de vote à bulletin secret.

A l'issue du scrutin, il est rendu compte à l'assemblée des résultats du dépouillement.

**Commune de PIGNAN (Hérault)**

**Délibération n° 19/2020**

**Objet : Conseil municipal – Désignation des membres composant la commission « vie économique et relations commerciales »**

Vote par liste :

- Liste de Mme THALAMAS : 23
- Liste de Mme IRIBARNE : 6

Au vu du respect du principe de la représentation proportionnelle, sont élus :

- **Fabienne THALAMAS**
- **Monique MARCILLAC**
- **Danièle LACUBE**
- **Thierry QUILES**
- **Daniel DELAUZE**
- **Isabelle IRIBARNE**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des suffrages exprimées :

- **DECIDE DE CREER** une commission « vie économique et relations commerciales » ;
- **DESIGNE** les membres de cette commission ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

POUR EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE



Michelle CASSAR



Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette  
délibération a été affiché à la porte de la mairie ;  
que la convocation du conseil avait été faite le 16 juin 2020

Hôtel de Ville – 34570 PIGNAN